



Les Préfets démissionnaires en décembre 1851 - I -

Author(s): Vincent WRIGHT and Jacqueline Hampson

Source: *La Revue administrative*, 21e Année, No. 121 (JANVIER FÉVRIER 1968), pp. 19-24

Published by: Presses Universitaires de France

Stable URL: <https://www.jstor.org/stable/40780517>

Accessed: 24-12-2021 10:49 UTC

JSTOR is a not-for-profit service that helps scholars, researchers, and students discover, use, and build upon a wide range of content in a trusted digital archive. We use information technology and tools to increase productivity and facilitate new forms of scholarship. For more information about JSTOR, please contact support@jstor.org.

Your use of the JSTOR archive indicates your acceptance of the Terms & Conditions of Use, available at <https://about.jstor.org/terms>



JSTOR

Presses Universitaires de France is collaborating with JSTOR to digitize, preserve and extend access to *La Revue administrative*

Les Préfets démissionnaires en décembre 1851

- I -

par Vincent WRIGHT
de l'Université de Newcastle upon Tyne

Il est généralement admis qu'un seul préfet, Pardeilhan-Mezin du Tarn-et-Garonne, donna sa démission au moment du coup d'Etat (1). En réalité, ce n'est pas un mais huit préfets qui démissionnèrent :

Ain : de Chanal ;
Aisne : Corbin ;
Finistère : Devès ;
Loir-et-Cher : Sohier ;
Haute-Loire : de Vidaillan ;
Hautes-Pyrénées : de Wildermeth ;
Somme : Masson ;
Tarn-et-Garonne : Pardeilhan-Mezin.

Victor François Adolphe de Chanal (2) naquit à Paris, le 20 juin 1811. Comme de Vidaillan, il commença sa carrière dans l'armée après sa sortie de l'Ecole Polytechnique. De 1841 (lorsqu'il obtint sa licence en droit), jusqu'à la Révolution de Février, il travailla au Ministère de la Guerre et demeura officiellement attaché à l'armée. Sa carrière administrative commence avec la République ; en mars 1848, il fut considéré comme suffisamment républicain pour être nommé sous-commissaire du Gouvernement provisoire à Gap. En avril 1848, il échoua dans sa candidature aux élections de l'Assemblée Constituante. A la fin d'août 1848, Cavaignac le nomma à la préfecture du Gard. L'élection de décembre 1848 semble avoir eu peu d'effet sur sa carrière car en juin 1849 il fut nommé à l'importante préfecture du Bas-Rhin. Comme préfet de Strasbourg, il s'orienta indiscutablement vers la Droite mais pas suffisamment, semble-t-il. Il fut révoqué le 12 mai 1850. Moins d'un an plus tard, cependant, il fut rappelé comme préfet de l'Ain (le 12 mars 1851) et il n'hésita pas à prendre des mesures rigoureuses contre l'opposition républicaine dans son département.

Henri René Corbin (3) naquit aux Andelys, le 4 février 1819. On sait peu de choses de sa carrière

avant la Révolution de 1848 sinon qu'il fut auditeur au Conseil d'Etat entre 1841 et 1847 et membre de plusieurs commissions du Ministère de l'Intérieur. En novembre 1846, il fut nommé au Conseil du Contentieux de l'Algérie. A la suite d'une forte recommandation tant de Cavaignac lui-même que de Lamoricière, le Ministre de la Guerre, il fut nommé à la préfecture de l'Aisne pendant le Ministère Cavaignac. Il avait probablement fait leurs connaissances pendant son passage aux affaires algériennes. Comme les sept autres préfets, Corbin exécuta fidèlement les mesures anti-républicaines de 1849 à 1851. En février 1849, quand il fut nommé chevalier de la Légion d'Honneur, il écrivit au Ministre de l'Intérieur : « J'ignore les épreuves que les fonctionnaires auront à subir et le rôle que la Providence réserve à chacun d'eux dans l'avenir. Mais vous pouvez être assuré, Monsieur le Ministre, que le gouvernement ne trouvera pas d'auxiliaire plus dévoué que moi dans l'œuvre de salut à laquelle il a noblement consacré ses efforts » (4). Bien qu'il ait été nommé par Cavaignac, Corbin était indiscutablement orléaniste.

Jean Auguste Bruno Devès (5) naquit à Bordeaux, le 15 février 1797, le fils d'un riche négociant en vins. Pendant la Monarchie de Juillet, Devès était bien établi dans les milieux commerciaux de Bordeaux où il était négociant et armateur. Il fut juge, puis président du Tribunal de Commerce, membre de l'importante Chambre de Commerce et conseiller municipal de la ville. Sa carrière préfectorale commença avec la nomination, sous le Ministère Cavaignac, à la préfecture de la Vienne, le 6 novembre 1848. Comme de Chanal et Corbin qui furent aussi nommés par Cavaignac, Devès était essentiellement orléaniste (6). En mai 1850, il fut nommé au Finistère, poste qu'il occupait au moment du coup d'Etat.

(1) Voir, par exemple, Pierre HENRY, *Histoire des Préfets*, Paris, 1950, p. 173 et Eugène TENOT, *La Province en Décembre 1851, Etude Historique sur le coup d'Etat*, Paris 1868, p. 55.

(2) Sur de Chanal, son dossier aux Archives Nationales (A.N.) xxF1b I 157 (16), son dossier aux Archives de la Guerre à Vincennes 30909, *Dictionnaire des Parlementaires* de Robert et Cougny et *Le Dictionnaire des Contemporains* de Vapereau, 2^{me} édition.

(3) Sur Corbin, dossier A.N. xxF1b I 157 (32).

(4) Lettre Corbin - Min. de l'Int., 13 février 1849, dossier Corbin.

(5) Sur Devès, dossier A.N. xxF1b I 158 (21) et Edouard FERET, *Statistique générale du département de la Gironde*, Bordeaux, 1839, Vol. III.

(6) Voir particulièrement, Lettre Min. de la Guerre - Min de l'Int., 13 décembre 1851, dossier Devès.

Adrien Hippolyte Sohier (7) naquit à Vervins (Aisne), le 31 juillet 1815. Son père était notaire, maire de la commune et conseiller général de l'Aisne. En 1834 et 1835, Sohier travailla à l'Ambassade de France à Naples, puis retourna en France pour y prendre une licence en droit. Ensuite il fut avocat à Paris. En mai 1841, il entra dans l'administration préfectorale comme Secrétaire Général de l'Allier et, jusqu'à la Révolution de Février, il occupa des postes analogues dans l'Oise et les Ardennes. Il garda ce dernier poste sous le nouveau régime. Sous le Ministère Cavaignac, il bénéficia d'un avancement rapide; en août 1848, il fut nommé sous-préfet de Sedan et à peine deux mois plus tard, le 24 octobre 1848, il fut promu à la préfecture de la Creuse. Il conserva sa préfecture après l'élection de Louis-Napoléon et, en septembre 1849, il fut nommé à celle du Loir-et-Cher. Il exécuta sans hésitation les mesures anti-républicaines des deux années suivantes (8).

Aza Pierre de Vidaillan (9) naquit à Auch, le 17 août 1798. Il commença sa carrière comme officier dans l'armée à sa sortie de l'Ecole Polytechnique. Pendant la Monarchie de Juillet, il occupa les postes de sous-préfet à Nérac, Maître des Requêtes au Conseil d'Etat, préfet des Basses-Alpes et finalement préfet de l'Orne. Après sa révocation par le nouveau régime, en février 1848, il se retira à Metz où il devint l'un des principaux apôtres du Parti de l'Ordre. Comme journaliste à l'Indépendant de la Moselle, il écrivit des articles violemment anti-républicains et ne chercha guère à cacher ses sympathies pour la dynastie des Orléans (10). De Vidaillan était un catholique convaincu; il était un ami personnel de Dupanloup et il avait notamment l'appui de l'Archevêque de Paris (11). Il fut rappelé dans l'administration et nommé à la préfecture de la Haute-Loire, le 7 mars 1851.

Le baron Marie Emmanuel Philippe de Wildermeth (12) naquit le 14 avril 1814 à Marseille où son père était alors négociant. Ce dernier devait plus tard devenir sous-préfet, puis Secrétaire Général de la préfecture du Nord sous la Monarchie de Juillet. De Wildermeth commença sa carrière administrative en 1845 comme sous-préfet d'Apt-poste qu'il devait occuper jusqu'à sa révocation en mars 1848. Il se retira alors chez lui, dans le Vaucluse où « il a contribué très efficacement... à l'élection du 10 décembre » (13). Six mois après l'élection présidentielle, il fut nommé sous-préfet de Carpentras. En juin 1850, il fut promu préfet d'Oran et, le 25 octobre 1851, fut appelé à la préfecture des Hautes-Pyrénées. Les fortes sympathies orléanistes de de Wildermeth ne font pas de doute; la plupart de ses appuis importants étaient partisans de ce régime.

(7) Sur Sohier, dossier A.N. xxF1b I 173 (18) et *Dictionnaire Biographique de l'Aisne*, Paris, 1894.

(8) DUPEUX G., *Aspects de l'Histoire Sociale et Politique du Loir-et-Cher, 1848-1914*, Paris 1962, pp. 365-366 et p. 372.

(9) Sur de Vidaillan, dossier A.N. xxF1b I 176 (10).

(10) De Vidaillan, *Souvenirs Politiques*, Paris, 1851, pp. 185-190.

(11) Dossier de Vidaillan et Lettre de Vidaillan - Mgr. Dupanloup, 1^{er} mar 1869, Bibliothèque Nationale, manuscrits n.a.fr. 34709 ff 164-165.

(12) Sur de Wildermeth, dossier A.N. xxF1b I 177 (2).

(13) Lettre H. Simeon (ancien préfet de la Somme) - Min. de l'Int., 19 avril 1849, dossier de Wildermeth.

(14) Sur Masson, dossier A.N. xxF1b I 167 (11) et Girard L. « Les « photographies politiques » de Verax: un manifeste de l'union libérale (1863) », in *Revue Historique*, tome CCXXIX, année 1963, pp. 368-369.

Léon Masson (14), fils d'un notaire fort riche, naquit à Argentan, le 10 novembre 1815. Il témoigna de ses talents littéraires pendant qu'il était encore au collège d'Alençon, en publiant un assez grand nombre de pièces en vers et en prose. Après avoir pris sa licence en droit, il se tourna vers le journalisme et commença par travailler pour le *Moniteur du Commerce*. Puis il devint un des principaux rédacteurs de *La Paix* et finit par diriger, sous le Ministère Guizot-Molé, le journal *La Charité* de 1830. Il écrivit également un certain nombre d'articles littéraires pour la *Revue du XIX^{ème} Siècle* et *La Nouvelle Revue Française*. Le 6 septembre 1836, Masson fut attaché au cabinet de Rémusat, sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, poste qu'il conserva jusqu'en avril 1837. Son premier poste dans l'administration préfectorale date du 29 mai 1839, lorsqu'il fut nommé à la sous-préfecture de Sancerre. Moins de deux ans plus tard, le 10 mars 1841, il fut nommé sous-préfet de Boulogne mais il refusa le poste et quitta l'administration. Il se retira alors dans le château qu'il venait d'acquérir dans l'Orne. En août 1847, il fut élu au Conseil Général du département pour le canton de la Ferté-Fresnel. Masson, qui était en contact avec de nombreuses personnalités orléanistes, rentra dans le corps préfectoral peu après l'élection de Louis-Napoléon à la présidence: le 31 décembre 1848, il fut nommé à la préfecture de la Somme, poste qu'il occupait toujours à l'époque du coup d'Etat.

Pierre Adolphe Pardeilhan-Mezin (15) naquit à Pau, le 11 octobre 1800. Il entra dans l'administration à l'âge de vingt ans et passa par tous les échelons du corps préfectoral. Il passa les vingt-deux premières années à la préfecture de sa ville natale, d'abord comme chef de division, puis comme conseiller de préfecture. Il fut promu (en grande partie sur la recommandation de Duchâtel, alors préfet des Basses-Pyrénées), en 1842, au poste de Secrétaire Général de la préfecture de la Haute-Garonne. Duchâtel décrit ses opinions comme « libérales, constitutionnelles et modérées ». « Son caractère est remarquable par sa douceur, sa sociabilité et son élévation. Son esprit est fin et ingénieux. Sa conversation est généralement brillante, incisive et spirituelle » (16). Au bout de cinq ans à Toulouse, il fut promu à la préfecture du Tarn, le 4 janvier 1847. Il fut révoqué en février 1848, à la suite de la chute de la Monarchie de Juillet, et se retira à Pau. Immédiatement après l'élection présidentielle de décembre 1848, un député conservateur (Dariste, plus tard Sénateur de l'Empire), demanda sa réintégration dans le corps préfectoral. Cette requête fut reprise en son nom, un an plus tard, par huit députés conservateurs des Basses-Pyrénées: « frappé en février 1848, Monsieur Pardeilhan-Mezin s'est retiré à Pau, son pays, et dans l'élection du 10 décembre il a porté très haut et très ferme le drapeau du Président de la République » (17). Moins d'un mois plus tard, le 20 novembre 1849, il fut nommé préfet du Doubs. Dix-huit mois plus tard, le 7 mars 1851, il fut nommé préfet du Tarn-et-Garonne.

Cinq sur huit de ces hommes (Pardeilhan-Mezin, de Vidaillan, de Wildermeth, Sohier et Masson) avaient commencé leur carrière administrative

(15) Sur Pardeilhan-Mezin, dossier A.N. xxF1b I 170 (3).

(16) Lettre Duchâtel - Min. de l'Int., 3 avril 1841, dossier Pardeilhan-Mezin.

(17) Lettre A. Dariste - Min. de l'Int., 29 décembre 1848, et pétition signée par huit Représentants des Basses-Pyrénées, 9 novembre 1849, dossier Pardeilhan-Mezin.

sous la Monarchie de Juillet. Corbin, de Chanal et Devès entrèrent dans l'administration pendant la République. Il est clair cependant que ces huit hommes étaient tous des hommes de « l'Ordre », conservateurs, effrayés par tout large bouleversement social. Ils étaient tous prêts, quand l'occasion se présenta, à exécuter la législation anti-républicaine de la période précédant le coup d'état. En vérité, la poursuite de leur carrière dépendait de leur aptitude à satisfaire une succession de gouvernements anti-républicains. Il ressort d'un examen plus approfondi de leurs opinions politiques qu'ils étaient tous imbus de sympathies orléanistes.

Les réactions de ces huit hommes à la nouvelle du coup d'état dépendirent de l'intensité de leur hostilité. La première réaction de De Chanal fut de convoquer une réunion extraordinaire du Conseil Général « en raison des événements qui viennent de surgir », (18) et de signer, avec un certain nombre d'autres dignitaires de Bourg, une proclamation en faveur du maintien de l'ordre (19). Le même jour, il démissionna comme préfet, car il considérait le coup d'état comme « un attentat contre la représentation nationale » (20). Corbin, le préfet de l'Aisne, démissionna également le 3 décembre. Dans sa lettre de démission il déclare au Ministre de l'Intérieur : « Il est inutile de vous dire que je resterai à mon poste pour maintenir fermement et loyalement la tranquillité publique en attendant l'arrivée de mon successeur » (21). Et, dans sa proclamation à la population (qui ne fut pas publiée avant le 9 décembre), il déclara : « Le devoir commande à tout fonctionnaire politique de ne pas servir un gouvernement auquel il refuse son adhésion. J'ai cessé d'être l'homme de la situation. Elle a des exigences auxquelles je ne pourrais loyalement répondre. Elle réclame des sacrifices qui sont aussi impossibles à mes principes qu'à mes sentiments » (22). Corbin quitta Laon le 4 décembre et fut remplacé deux jours plus tard.

Dans le Finistère, le préfet ne se contenta pas de limiter son hostilité à un geste verbal. Dans son télégramme de démission, il dit à Paris : « Je prends les mesures nécessaires pour assurer la tranquillité publique du département ; je ne doute pas de pouvoir la maintenir » (23). En fait, il essaya de son mieux de saper le nouveau régime. Le 6 décembre, le Conseil Général du département fut convoqué extraordinairement et prit une délibération par laquelle, explique le Procureur Général, « après avoir exprimé sa réprobation des derniers événements politiques, il a protesté contre la violation de la Constitution et des lois et contre la détention des membres de l'Assemblée Nationale. Il a déclaré, en même temps, rester en permanence tant que l'intérêt du département réclamera sa présence auprès du préfet ». Mais ajouta le Procureur, « cette manifestation n'a donné et ne pouvait donner lieu à aucune agitation fâcheuse. La majorité de la population paraît disposer à accepter les faits accomplis et tout ce qui pourra garan-

tir le maintien de l'ordre » (24). Néanmoins, deux jours plus tard le même magistrat exprima son anxiété au sujet de la situation ; « Dans le Finistère... la disposition des esprits n'est pas satisfaisante... cet état de choses tient en partie à la protestation du Conseil Général... et à l'attitude prise par le préfet dans cette occasion non moins qu'au langage qu'il tient aux habitants du Finistère dans sa lettre du 8 décembre insérée au no. 1126 du recueil de ses actes administratifs. Les effets de ces démonstrations se sont fait déjà sentir. Trois militaires de la garnison de Morlaix ont fait défection et ont été arrêtés par leurs camarades.

Le Conseil Général qui s'était déclaré en permanence vient de se séparer et aujourd'hui le département est sans direction. Il est urgent d'aviser à cette situation anormale qui ne pourrait se prolonger jusqu'au vote du 20 décembre sans de graves inconvénients » (25). Le 8 décembre, Devès informait le Ministre de l'Intérieur qu'il n'appliquerait pas les nouvelles lois de la presse et montra clairement qu'il était opposé au nouveau gouvernement (26). Il est abondamment clair que le préfet refusa d'exécuter aucun des ordres du gouvernement (27). Quand le nouveau sous-préfet de Quimper arriva à la préfecture pour se présenter au préfet, Devès lut à haute voix la protestation formelle qu'il venait de faire voter par le Conseil Général. Quand le sous-préfet arriva à Quimper, il dut empêcher l'affichage d'une déclaration hostile du préfet (28). Le plus extraordinaire, c'est que Devès ne fut pas remplacé immédiatement. Ce n'est pas avant le 9 décembre que Paris prit des mesures : le Ministre de l'Intérieur ordonna aux sous-préfets du département de correspondre directement avec le Commissaire Extraordinaire récemment nommé à Nantes (29), et il ordonna au Commissaire de nommer un fonctionnaire pour succéder au préfet de Quimper (30). Mais ce n'est pas avant le 13 décembre qu'un nouveau préfet fut nommé.

Dans le Loir-et-Cher, Sohier démissionna, sans éclat, le 3 décembre. Le même jour son successeur

(24) Lettre Proc. - Gén. - Min. de la Justice, 10 décembre 1851. A.N. BB30 395. Voir aussi Lettre Min. de la Guerre - Min. de l'Int., 19 décembre 1851 dossier Devès, et Rapport Proc. Gen. Rennes, 3 janvier 1852. A.N. BB30 386.

(25) Lettre Procureur général de Rennes - Min. de la Justice, 12 décembre 1851. A.N. BB30 395. La proclamation de Devès aux habitants du Finistère nous a été aimablement communiquée par Monsieur le Directeur des Archives du Finistère : « Les sentiments exprimés dans la protestation du Conseil Général sont les miens. J'ai conservé, cependant, et je conserverai jusqu'à ce qu'ils me soient enlevés par le Gouvernement de fait qui domine, les pouvoirs que je tiens de la loi, afin de les appliquer tout entiers au maintien de l'ordre et de la tranquillité publique. Vous m'aidez dans cette œuvre : vous n'oubliez pas qu'à côté de vous, hommes à principes, s'agitent ces démagogues qui, depuis trois ans, n'ont cessé de troubler le pays. Ils voudraient exploiter vos sentiments honnêtes au profit de leurs folles utopies, ou plutôt de leurs avides passions. Restez calmes devant leurs provocations. Craignez de faire paraître que votre cause est commune avec la leur. Tout Gouvernement qui ne puise pas sa force dans l'assentiment des masses peut passer bientôt. - Les hommes d'anarchie, au contraire, seront éternellement vos ennemis. Je fais publier ainsi qu'il m'est parvenu du ministère, le décret du 4 décembre pour l'élection qui est fixée aux 20 et 21 du courant. - Votez si votre conscience vous y porte, votez librement loyalement ; que chacun écoute la voix du devoir seul et non celle de l'intérêt personnel... ». Quimper, le 8 déc. 1851.

(26) Lettre Devès - Min. de l'Int., 8 décembre 1851, dossier Devès.

(27) Dép. Tél. Min. de l'Int. - Duval, Commissaire Extraordinaire à Nantes, 12 décembre 1851, A.N. F7 12654.

(28) Note du Min. de l'Int., 11 janvier 1853, dossier Segaud, A.N. xxF1b I 173 (12).

(29) Dép. Tél. Min. de l'Int. - sous-préfets du Finistère, 9 décembre 1851, A.N. F7 12654.

(30) Dép. Tél. Min. de l'Int. - Commissaire Extraordinaire à Nantes, 9 décembre 1851, A.N. F90 820.

(18) *Courrier de l'Ain*, 4 décembre 1851 ; cependant, selon la même source, il n'y eut pas de réunion du Conseil Général.

(19) *Courrier de l'Ain*, 3 et 4 décembre 1851.

(20) Lettre de Chanal - Min. de l'Int., 5 décembre 1851, dossier de Chanal.

(21) Lettre Corbin - Min. de l'Int., 3 décembre 1851, dossier Corbin.

(22) *Journal de l'Aisne*, 9 décembre 1851.

(23) Dép. Tél. Corbin - Min. de l'Int., 4 décembre 1851, A.N. F7 12654.

fut nommé bien qu'il n'atteignit pas Blois avant le 6 décembre. Pendant ces quelques jours, il y eut « un défaut de direction » dans le département (31). A Blois même, la démission du préfet « avait jeté (...) le trouble et l'indécision dans les esprits » (32).

De Vidaillan, préfet de la Haute-Loire, démissionna le 4 décembre. Il accompagna sa démission de l'assurance habituelle que l'ordre serait énergiquement maintenu. Il promit aussi de ne pas la divulguer, encore dans l'intérêt de l'ordre (33). De Vidaillan exécuta religieusement tous les ordres du nouveau gouvernement. Cela ressort clairement d'une lettre du Procureur de la République du Puy au Ministre de la Justice : « Pourquoi faut-il que notre préfet, Monsieur de Vidaillan, homme de cœur et de mérite, ait cru devoir donner sa démission ? Il a été malheureusement inspiré. Cependant, s'il n'avait pas pris sa détermination aussi promptement, je suis convaincu que le gouvernement de Louis Napoléon n'aurait pas de meilleur défenseur. C'est un malheur que je regrette vivement. Monsieur le préfet n'en continue pas moins à prendre toutes les mesures nécessaires pour le maintien de l'ordre » (34). De Vidaillan fut remplacé par décret du 6 décembre, bien que son successeur n'arriva pas dans le département avant le 15 décembre. La préfecture fut pendant ce temps dirigée par le Secrétaire Général (35).

La situation dans les Hautes-Pyrénées était extrêmement confuse. Par décret du 25 octobre 1851, le préfet, le baron Massy, fut nommé Conseiller de la Préfecture de la Seine et fut remplacé à Tarbes par de Wildermeth. Massy décida de rester à Tarbes jusqu'à l'arrivée de son successeur. De Wildermeth ne fut informé de sa nouvelle nomination que le 8 novembre. Il quitta l'Algérie deux jours plus tard. Après « une triste et horrible traversée de neuf jours », il arriva à Marseille en piteux état car il souffrait d'une nouvelle attaque de la fièvre qu'il avait contractée en Algérie. Il écrivit immédiatement à Paris pour demander quinze jours de congé (36). La réponse du Ministre ne fut envoyée que le 2 décembre, quand de Wildermeth se trouvait encore à Marseille. Elle lui ordonnait de « se rendre immédiatement à son poste » (37). Le lendemain, cependant, il envoya sa démission au Ministre de l'Intérieur et donna ses raisons : « Votre réponse, Monsieur le Ministre, est parvenue hier soir à Monsieur le préfet des Bouches-du-Rhône, et je viens d'apprendre qu'il me l'a, par erreur, fait passer à Tarbes. J'ignore donc le contenu de votre dépêche. En même temps, le chan-

gement politique, qui parvient aujourd'hui à ma connaissance, crée pour l'administration une situation toute nouvelle. Animé d'un égal dévouement pour les deux grands pouvoirs de l'Etat, je voyais, dans leur union la plus ferme, une force à peine suffisante pour maîtriser l'anarchie ; sous l'impulsion administrative qui m'était donnée autant que dans ma conviction personnelle, je m'étais habitué à croire que la société n'avait pas trop de deux bras pour se défendre ; cette situation n'est plus, et je ne saurais sans manquer à la confiance du Pouvoir et à ma propre loyauté, servir une politique fondée sur un si regrettable divorce. Permettez-moi, Monsieur le Ministre, de déposer en vos mains ma démission, ce n'est pas sans regret, croyez le bien, que je dois me séparer d'un pouvoir que je m'étais efforcé de servir avec zèle et dévouement... » (38). Pendant ce temps, Massy continuait comme préfet des Hautes-Pyrénées et adoptait une attitude énergique et habile devant les essais d'opposition au coup d'Etat. Le 13 décembre, il fut informé de son maintien à Tarbes (39).

Masson, préfet de la Somme, démissionna le 3 décembre sans provoquer d'incidents. Le prétexte invoqué pour sa démission était l'arrestation de ses amis Changarnier et Thiers. Il resta à Amiens et exécuta fidèlement les instructions du nouveau gouvernement, jusqu'à son remplacement par Bérard, qui venait d'être nommé Commissaire Extraordinaire de la Somme (40). Bérard se déclara satisfait de la situation ; « Masson... entregaiillait avec tous les Orléanistes, mais au fond il s'est bien conduit... » (41). Masson fut officiellement remplacé comme préfet par de Tanlay, préfet de la Manche, par décret du 6 décembre.

Pardeilhac-Mezin démissionna comme préfet du Tarn-et-Garonne en recevant la nouvelle du coup d'Etat et lui aussi donna l'assurance familière quant à son intention de maintenir l'ordre (42). Le même jour, il s'adressa au public : « Un grand événement vous est annoncé : les circonstances vous demandent plus que jamais l'ordre, l'union, la paix. Vos intérêts les plus chers et les plus sacrés vous y conviennent. Cependant la conscience a des appréciations souveraines et des lois inflexibles. J'ai donc demandé un successeur, mais jusqu'à son arrivée, je veillerai sur tous vos intérêts ; j'associerai mes efforts à ceux des magistrats élus par vous. Mes préoccupations les plus ardues seront pour le maintien de votre tranquillité. Je m'y dévouerai avec le zèle d'un homme qui est l'hôte reconnaissant et l'ami sincère de votre beau pays, avec la fermeté d'un magistrat résolu dans l'accomplissement de ses devoirs » (43). L'effet de cette proclamation, quelque peu anodine, écrivit le préfet du département voisin, la Haute-Garonne, fut de livrer

(31) Lettre Proc. - Gén. Orléans - Min. de la Justice, 5 décembre 1851, A.N. BB30 395.

(32) Lettre sous-préfet Vendôme - préfet (successeur de Sohier), 22 décembre 1851, A. Dépt. Loir-et-Cher M3 43, citée dans Dupoux G., op. cit. p. 372.

(33) Dép. Tél. de Vidaillan - Min. de l'Int., 4 décembre 1851, dossier de Vidaillan.

(34) Lettre Proc. de la République au Puy - Min. de la Justice, 5 décembre 1851, A.N. BB30 395. Cependant, un fonctionnaire informa Paris que de Vidaillan essaya d'empêcher l'intervention des gendarmes dans une ville (Cramponne) où les « rouges » avaient pris possession d'un dépôt d'armes, voir lettre du Recteur de l'Académie Départementale de la Haute-Loire au Min. de l'Int., 8 décembre 1851, dossier de Vidaillan.

(35) Lettre préfet de la Haute-Vienne - Min. de l'Int., juillet 1860, dossier de la Légion d'Honneur de Léo Molen de Saint-Poncy (le Secrétaire Général en question), A.N. F1d IV 6968.

(36) Lettre de Wildermeth - Min. de l'Int., 19 novembre 1851, dossier de Wildermeth. Monsieur le Directeur des Archives des Hautes-Pyrénées a pu nous aider à clarifier quelques détails dans cette question confuse.

(37) Dép. Tél. Min. de l'Int. - Préfet des Bouches-du-Rhône, 2 décembre 1851, A.N. F90 819.

(38) Lettre de Wildermeth - Min. de l'Int., 3 décembre 1851, dossier de Wildermeth.

(39) Dép. Tél. Min. de l'Int. - Massy, 13 décembre 1851, A.N. F90 821.

(40) Dép. Tels. Min. de l'Int. - Masson, 2 et 3 décembre 1851, A.N. F90 819 et A.N. F7 12654. Il ressort de ces dépêches que Masson exécutait fidèlement les instructions du nouveau gouvernement.

(41) Lettre Bérard - Min. de l'Int., 4 décembre 1851, A.N. H3 AP 1 (4).

(42) Dép. Tél. Pardeilhac-Mezin - Min. de l'Int., 3 décembre 1851, dossier Pardeilhac-Mezin. Il est intéressant de constater que la nouvelle de sa démission ne fut jamais publiée par la presse locale : la seule indication est contenue dans une note assez énigmatique dans le Courrier du Tarn-et-Garonne, 10 décembre 1851 : « Monsieur Pardeilhac-Mezin se rend dans les Basses-Pyrénées où il va prendre quelques jours de repos ». Ce « repos » devait durer plus de vingt ans !

(43) Proclamation de Pardeilhac-Mezin, Montauban, 3 décembre 1851, citée dans Eugène Ténot, op. cit. p. 35.

le Tarn-et-Garonne « à une espèce d'anarchie » (44). Mais il est clair que Pardeilhan-Mezin prit toutes les mesures requises pour maintenir la paix publique et il fut particulièrement actif contre les républicains de Montauban (45). Le 5 décembre, il écrit à Paris : « Je résigne de nouveau mes fonctions : personne ne voulant les prendre, je les conserve dans l'intérêt de l'ordre » (46). Il devenait également clair que Pardeilhan-Mezin regrettait maintenant sa démission impulsive ; il dit au Procureur de la République à Montauban : « J'ai pu céder à un premier mouvement en donnant ma démission, mais je puis vous donner, avec d'autant plus de liberté, l'assurance de mon dévouement à Monsieur le Président de la République que comme simple citoyen je serai toujours empressé de lui en donner la preuve » (47). Plus tard il devait prétendre que sa démission était provoquée par sa mauvaise santé (48). Il est manifeste que Pardeilhan-Mezin n'était pas le « républicain sincère » décrit par Pierre Henry (49).

Après le coup d'état, trois des préfets, de Vidaillan, Devès et de Wildermeth, se retirèrent complètement de la vie politique (50). Corbin et Pardeilhan-Mezin devaient jouer un rôle relativement secondaire dans la vie politique de leurs départements respectifs.

Corbin devint l'une des personnalités de l'opposition orléaniste dans le département de l'Oise où il vivait au Château de Mortefontaine (51). En juin 1864, il fut élu au Conseil Général pour le canton de Senlis après avoir battu le candidat officiel de justesse. Il manqua rarement une occasion de critiquer le gouvernement ; en 1866, par exemple, en sa qualité de Président de la Société d'Agriculture de Senlis, il a « rédigé, sous forme de rapport relatif à l'Enquête Agricole, un mémoire qui ne sera qu'un long acte d'accusation contre le gouvernement » (52). A la fin de l'année suivante, il envisagea de fonder un journal hostile au gouvernement, pour soutenir sa candidature aux élections législatives de 1869 (53). Il ne s'y présenta pas, cependant, mais donna son appui au candidat de l'opposition orléaniste. En 1870, il se retira du Conseil Général et à partir de cette date jusqu'à sa mort, il semble n'avoir plus joué aucun rôle politique. Il mourut, le 3 juin 1879, au Château de Mortefontaine, par la Chapelle en Serval.

Pardeilhan-Mezin se rallia rapidement au nouveau régime et en février 1852, il pouvait demander au préfet des Basses-Pyrénées l'appui officiel du gouvernement aux élections législatives. Tout en admettant que Pardeilhan-Mezin s'était complètement rallié à l'Empire et qu'il était « un

homme honorable », le préfet refusa de l'appuyer parce qu'il avait déserté le gouvernement pendant une période très orageuse (54). En 1862, Pardeilhan-Mezin demanda à nouveau au gouvernement un appui officiel aux élections au Conseil Général — et à nouveau le gouvernement refusa (55). L'année suivante, maintenant désenchanté de l'Empire, il décida de se présenter comme candidat de l'opposition aux élections législatives à Pau. Sa profession de foi ne contenait pas un mot de loyauté à l'Empire. Il se limita à une violente critique de l'augmentation continuelle des impôts et à une attaque à peine déguisée contre la Guerre du Mexique (56). Il était clair qu'il avait complètement passé dans le camp de l'opposition car sa campagne était soutenue non seulement par les orléanistes mais aussi par l'opposition légitimiste et les républicains — « les hommes de 1848 ». Pardeilhan-Mezin retira sa candidature au dernier moment, de façon, écrivit le préfet, à se sauver d'« une défaite honteuse » (57). Des élections de 1863 à la fin de l'Empire, il continua à bouder le régime. Avec l'avènement de la République, il essaya de rentrer dans la vie publique ; en mai 1872, il posa sa candidature sans succès au Conseil d'Etat et il le fit en des termes qui montrent peu de respect pour la vérité : « Après le coup d'état... il (Pardeilhan-Mezin) est rentré dans son pays ; l'Administration de l'Empire ne tarda pas à lui offrir la mairie de la ville de Pau et la perspective peu éloignée d'un siège au Conseil d'Etat. Il refusa ces propositions pour ne pas servir un gouvernement dont il s'était hautement séparé à son origine, et compromettre par là la dignité de sa retraite » (59). Quand il mourut à Pau, le 30 décembre 1872, il était sans doute un homme tristement désillusionné.

Sohier, Masson et de Chanal devaient tous jouer un rôle assez actif dans la vie publique après le coup d'Etat.

A partir de 1854, le dossier de Sohier est plein de requêtes de réintégration dans le corps préfectoral. Il ressortait de ses lettres qu'il avait maintenant pleinement accepté le nouveau régime. Son mariage à la fille de Hérouël, Sénateur de l'Empire, peut bien avoir été un facteur décisif. En novembre 1858, l'Empereur lui-même recommanda sa candidature (59), et un peu plus d'un an plus tard, il fut nommé préfet de l'Indre. Son avancement fut dès lors rapide ; il fut appelé successivement à la préfecture de l'Yonne, de l'Indre-et-Loire, du Morbihan et de la Marne (60). Il avança également dans les rangs de la Légion d'Honneur et fut promu Officier en mai 1862 et Commandeur en août 1869. En 1870, la Marne fut envahie par les Prussiens qui s'emparèrent de la préfecture. Il se rendit alors à Paris et travailla au Ministère de l'Intérieur. En février 1871, pendant l'armistice, il retourna à Châlons-sur-Marne où il resta jusqu'au 25 mars 1871.

(44) Dép. Tél. préfet de la Haute-Garonne - Min. de l'Int., 6 décembre 1851, A.N. F7 12654.

(45) Lettre Proc. de la République Montauban - Min. de la Justice, 8 décembre 1851, A.N. BB30 395 et Lettre Maire de Montauban - Min. de l'Int., 6 décembre 1851, dossier Pardeilhan-Mezin.

(46) Dép. Tél. Pardeilhan-Mezin - Min. de l'Int., 5 décembre 1851, A.N. F7 12654.

(47) Lettre Proc. de la République Montauban - Min. de la Justice, 8 décembre 1851, A.N. BB30 395.

(48) Rapport au Prince Président, Min. de l'Int., 2 novembre 1853, dossier Pardeilhan-Mezin.

(49) Pierre Henry, op. cit. p. 162.

(50) De Vidaillan vivait à Metz où il mourut, le 28 décembre 1876. De Wildermeth se retira dans le Vaucluse : il mourut à La Tour d'Aigues en avril 1881. Devès rentra dans son pays pour gérer ses importantes propriétés : il mourut, le 4 août 1868, au Château de Belgrave à Saint Laurent (Médoc), Gironde.

(51) Rapport préfet de l'Oise, 31 décembre 1865, A.N. F10 III Oise 7.

(52) Rapport préfet de l'Oise, 2 juillet 1866, op. cit.

(53) Rapport préfet de l'Oise, 2 décembre 1867, op. cit.

(54) Lettre préfet - Min. de l'Int., 10 février 1852, A. Dépt. Basses-Pyrénées M35.

(55) Rapports préfet - Min. de l'Int., 16 septembre et 12 octobre 1862, A. Dépt. Basses-Pyrénées M421.

(56) Pardeilhan-Mezin, Profession de foi, 1863, A. Dépt. Basses-Pyrénées M314.

(57) Sur la campagne électorale de Pardeilhan-Mezin, voir notre thèse de doctorat, *The Basses-Pyrénées from 1813 to 1870. A Study in Departmental Politics*, Londres, 1965, Vol. I, pp. 340-341 (une copie à la Bibliothèque de l'Université de Bordeaux et une à la Bibliothèque Municipale de Pau).

(58) Candidature de M. Pardeilhan-Mezin au Conseil d'Etat, 18 mai 1872, Bib. Nat. Lf100 55.

(59) Lettre Cabinet de l'Empereur - Min. de l'Int., 4 novembre 1858, dossier Sohier.

(60) Indre 10 janvier 1860 ; Yonne 14 mai 1862 ; Indre-et-Loire 3 février 1866 ; Morbihan 21 avril 1868 ; Marne 8 novembre 1869.

A partir de cette date, quand il fut révoqué, il se retira dans ses vastes propriétés de l'Aisne. Il resta fidèle à la cause impériale jusqu'à sa mort et tint ainsi une promesse qu'il avait faite à l'Empereur, au moment de sa réintégration dans l'administration ; « il avait promis à l'Empereur, en lui prêtant serment, que s'il n'avait pas été avec lui à la première heure, il y serait à la dernière » (61). Il mourut à Paris, le 9 janvier 1911, à l'âge de 95 ans.

Masson, comme Sohier, rentra dans l'administration sous l'Empire. A la différence de Sohier, cependant, il devait d'abord jouer un rôle assez actif dans l'opposition orléaniste à l'Empire. En 1860, il était membre d'une équipe libérale qui préparait « un essaim de brochure » extrêmement critiques de certains aspects de l'Empire. Il était censé préparer une brochure sur « l'Administration française ». Mais le gouvernement prit des mesures et le projet resta lettre morte. De 1865 à 1867, il collabora à la publication d'un certain nombre de lettres qui parurent dans l'*Etoile Belge* sous le pseudonyme de Verax. Ces lettres, largement inspirées par le Duc d'Aumale, critiquaient vivement certains aspects de la politique impériale. On peut les considérer comme représentatives du point de vue de l'opposition orléaniste libérale (62). En juillet 1869, Masson fut élu au Conseil Général de l'Orne pour La Ferté-Fresnel, le canton qu'il avait auparavant représenté à la fin de la Monarchie de Juillet. Six mois plus tard, le 31 janvier 1870, à l'étonnement et à la colère des bonapartistes autoritaires, il fut nommé à la très importante préfecture du Nord par le nouveau Ministère d'Emile Ollivier. Cette nomination semble avoir été due à l'influence de Thiers qui avait des ambitions électorales dans le département. Celui-ci insista auprès de son ami Chevandier, le nouveau Ministre de l'Intérieur, pour l'obtenir (63). Masson resta à Lille jusqu'au 4 septembre lorsqu'il fut révoqué. Il mourut moins de six mois plus tard, « miné depuis deux mois par une irrémédiable consommation » (64). Masson, l'ami de Dupanloup et de Doudan avec qui il avait discuté littérature et philosophie, et le familier des Broglie, était, suivant les mots du professeur Girard, « un ambitieux souvent

déçu, possédé d'un « besoin inquiet » (Doudan), de la vie politique, mais aussi un homme cultivé, capable d'une pensée et d'une expression originales » (65).

Peu de temps après le coup d'état, le 10 mai 1852, de Chanal fut rappelé dans l'armée. Le même mois il fut appelé au Commandement de la 16^{me} batterie du 9^{me} régiment d'artillerie à Bourges. Ses aptitudes naturelles — ses dossiers militaire et préfectoral témoignent tous deux de son intelligence, son esprit et son élégance — et ses contacts nombreux et importants lui garantissaient un avancement rapide. Pendant la Guerre Civile américaine, il fut envoyé comme observateur au nom de l'armée française. Sa carrière militaire semblait assurée et couronnée de succès. Mais il semble que de Chanal, comme Léon Masson, avait « un besoin inquiet » de la vie politique. En janvier 1870, le prince Napoléon informa le Ministre de l'Intérieur que de Chanal désirait rentrer dans l'administration préfectorale. L'Empereur connaissait de Chanal personnellement et « il a de la bienveillance pour lui » (67). La requête n'eut pas de succès, mais deux mois plus tard, le 10 mars 1870, de Chanal fut promu au grade de Colonel d'artillerie. La chute de l'Empire fut la source d'un nouvel avancement pour lui ; pour son rôle courageux dans la Guerre franco-prussienne, il fut promu Général de brigade, le 18 janvier 1871. La République lui donna aussi sa chance politique ; le fait qu'il n'avait pas réussi à entrer dans l'administration constitua un atout pour lui. En 1876, il fut élu comme candidat républicain dans la Corrèze. En 1877, il fut réélu comme l'un des 363 et siégea dans la législature suivante avec les députés du Centre Gauche. Il se retira de la vie politique en 1881 et mourut l'année suivante, le 21 mars 1882, à Neuilly.

(à suivre)

V. W.

(Traduction de M^{me} Jacqueline Hampson)

(61) GIRARD L., *op. cit.* p. 369.

(62) Le Duc de Morny considéra de Chanal comme « un de mes bons amis », Lettre de Morny-Min. de la Guerre, 23 juin 1852, dossier de Chanal aux Archives de la Guerre. Le prince Napoléon l'appuya d'une façon très chaleureuse dans une lettre au Ministre de la Guerre, 8 janvier 1861, même dossier.

(63) Lettre Prince Napoléon - Min. de l'Int. 17 janvier 1870 dossier de Chanal aux Archives Nationales.

(61) *Dictionnaire Biographique de l'Aisne*, *op. cit.*

(62) GIRARD L., *op. cit.*

(63) Emile OLLIVIER, *L'Empire Libéral*, Paris, 1908, Vol. XII, pp. 517-518.

(64) Ximenes DOUDAN, *Lettres*, Vol. IV, p. 303, cité dans GIRARD L., *op. cit.* p. 369.